

FONDATION DES MONASTERES

Siège social : 14, rue Brunel
75017 PARIS

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER *Conseil d'administration du 16 Mai 2025*

Nous vous rappelons que les comptes annuels 2024 qui sont soumis à votre approbation ont été arrêtés en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du plan comptable général et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Il s'agit du troisième exercice d'application de ces deux derniers règlements.

1 COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2024, l'ensemble des dons et legs constatés par la Fondation est de 38 377 K€ contre 37 824 K€ en 2023 soit une augmentation de 553 K€ (+ 1,5 %).

Les quotes-parts de générosité reversées s'élèvent à 39 038 K€ et on constate un report net en fonds dédiés de – 2 910 K€.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice ressortent à 2 249 K€ contre 7 479 K€ en 2023.

La totalité des secours attribués en 2024 s'est élevée à 5 500 K€ contre 3 946 K€ en 2023 soit une hausse de 1 554 K€ (+ 39,4 %).

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 7 743 K€ contre 3 079 K€ en 2023.

Ce résultat englobe notamment :

- des dividendes de 853 K€ dont 764 K€ issus des donations temporaires d'usufruit,
- le montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 6 545 K€ (738 K€ en N-1)
- la dotation nette de provision pour dépréciation des titres de placement est de 96 K€ contre une reprise nette de 1 213 K€ en N-1.

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2024 à 21 K€ contre 17 K€ en 2023.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 17 K€, contre un déficit de 17 K€ en 2023.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 2 908 K€ contre 2 927 K€ en 2023.

Les variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2024	2023	Variation
- Autres achats et charges externes (hors frais liés à la revue)	1 486	1 481	+ 5
- Impôts et taxes	64	57	+ 7
- Salaires et charges sociales	791	727	+ 64
- Dotation aux amortissements	323	277	+ 46
- Autres charges	244	385	- 141
	<u>2 908</u>	<u>2 927</u>	<u>- 19</u>

1.5 Résultat net

Compte tenu de transferts de charges de 7 K€, de revenus locatifs de 414 K€ et d'un résultat exceptionnel de 0 K€, le résultat net de l'exercice 2024 fait ressortir un excédent de 1 988 K€, contre un excédent de 3 985 K€ en 2023.

2 BILAN

2.1 *Actif immobilisé*

2.1.1 Immobilisations incorporelles 1 468 K€

Elles sont constituées essentiellement de la valeur nette des donations temporaires d'usufruit en cours.

2.1.2 Immobilisations corporelles 25 579 K€

Elles sont ventilées entre :

- Immobilisations corporelles utilisées en propre par la Fondation 11 070 K€
- Immobilisations reçues par legs et destinées à être cédées 14 509 K€

2.1.3. Immobilisations financières 1 078 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés à hauteur de 300 K€ en 2024. Ces dernières ont remboursé à la Fondation 162 K€ de prêts antérieurs.

2.2 *Actif circulant*

2.2.1 Créances 19 516 K€

Ce montant est principalement composé (19 391 K€) de créances (espèces, actifs bancaires, actifs financiers) reçues par legs ou donations.

Ces créances s'apurent au fur et à mesure de leurs encaissements bancaires par la Fondation.

2.2.2 Valeurs mobilières de placement 48 643 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 48 643 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 809 K€.

La plus-value latente de la Fondation s'élève à 3 447 K€ au 31 décembre 2024, contre 3 037 K€ au 31 décembre 2023.

2.2.3 Trésorerie 10 985 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 10 985 K€ au 31 décembre 2024, contre 14 979 K€ au 31 décembre 2023.

2.3 Fonds propres

35 744 K€

Les fonds propres s'élèvent à 35 744 K€ contre 33 757 K€ en 2023, soit un écart de +1 988 K€ correspondant à l'excédent de l'exercice 2024.

Par ailleurs, il est constaté que :

- les fonds propres statutaires sans droit de reprise (850 K€) relatifs à la dotation non consommable correspondent à un actif de SCPI et de foncières cotées dont la valeur au 31 décembre 2024 est au moins égale à la somme de 850 K€,
- les fonds propres complémentaires sans droit de reprise (1 269 K€) correspondent à un portefeuille titre identifié dont la valeur au 31 décembre 2024 est au moins égale à la somme de 1 269 K€.

2.4 Fonds reportés et dédiés

65 964 K€

Les fonds reportés (32 377 K€) correspondent à la quote-part des legs et donations acceptés et non encore encaissés à la date de clôture.

Les fonds dédiés (33 587 K€) sont représentatifs des ressources (legs et donations) affectés à des communautés religieuses identifiées et pour lesquels ces dernières n'ont pas encore sollicité le reversement.

2.5. Dettes

2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit

970 K€

- La Fondation a souscrit en 2019 un emprunt bancaire de 970 K€ pour financer l'acquisition d'un appartement à Vincennes. Cet emprunt est remboursable in fine (Novembre 2028) à un taux annuel de 1,52 %.

2.5.2 Dettes des legs et donations

1 898 K€

Elles sont représentatives des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès et des dettes grevant les biens transférés aux bénéficiaires de la donation.

2.5.3. Autres dettes

2 692 K€

Ce poste englobe principalement les secours attribués aux communautés (1 878 K€) et non encore versés au 31 décembre 2024.

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés en fonction des demandes reçues de ces dernières.

Les demandes pourraient ne pas décroître et se situer aux environs de 5 000 K€ ou 5 500 K€ en 2025.

Le budget 2025 des frais de fonctionnement ressort à 2 872 K€, ainsi qu'un budget d'investissement de 10 K€.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4 BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 1 207 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2024.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

Paris, le 05 mai 2025.